



Projet associatif

Association pour l'Accueil
des Travailleurs et des Migrants

2025 - 2029



AATM



L'Association pour l'Accueil des Travailleurs et des Migrants (AATM) est une association Loi 1901, créée en 1967, à l'initiative de chefs d'entreprise de l'Aube, afin d'héberger des travailleurs venant principalement des pays du Maghreb. A l'époque, les entreprises auboises avaient un grand besoin de main d'œuvre, que ce soit au niveau de la métallurgie, du bâtiment ou de la bonneterie. Cette main d'œuvre étrangère était presque exclusivement masculine ; se posait alors le problème de son logement. Pour répondre à ce besoin, plusieurs foyers furent construits, tout d'abord, à la Chapelle Saint Luc, puis à Romilly sur Seine et à Bar sur Aube.

Dans le début des années 70, du fait du « regroupement familial » et sous l'effet d'arrivée massive de personnes originaires du Sud Est Asiatique ("boat people"), il a fallu prévoir des logements pouvant accueillir des familles ; c'est ainsi que fut réhabilité un bâtiment du Foyer de Travailleurs Migrants de La Chapelle Saint Luc en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH), foyer logement de 17 appartements.

En parallèle à cette action d'hébergement, l'AATM mis très tôt en place des activités d'accompagnement ou « pôle actions sociales » : aide à la résolution de problèmes administratifs, ateliers de socialisation, cours de français, soutien scolaire etc.

La construction de la centrale nucléaire de Nogent sur Seine entraîna l'arrivée de nombreux ouvriers dans la fin des années 1970 début des années 1980. En collaboration avec Mon Logis, l'AATM a mis à la disposition des ouvriers de petits pavillons construits à Nogent sur Seine et dans les villages environnants. A la fin du chantier de construction de la centrale les pavillons furent récupérés par le bailleur et loués à des familles.

L'expertise du travail entrepris auprès de populations étrangères incita France Terre d'Asile à nous contacter pour ouvrir dans le début des années 1990 des Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) dans le département de l'Aube.

L'ouverture de deux centres fut ainsi décidée : l'un à La Chapelle Saint Luc dans les locaux du foyer logement et l'autre dans une partie des bâtiments du foyer de Bar sur Aube. Deux autres CADA ont par la suite ouvert dans l'ancienne Région Champagne Ardenne au début des années 2000 : à Langres (2002) puis à Charleville-Mézières (2003).

Le vieillissement de la population du FTM originel de La Chapelle Saint Luc, cumulé à la vétusté des bâtiments, a conduit l'AATM à mener de 2013 à 2018 un projet de transformation de l'établissement en Résidence sociale permettant d'offrir de meilleures conditions d'hébergement grâce à la création de studios individuels. Le premier des trois bâtiments a été livré en janvier 2018.

Face à l'afflux de migrants en 2015 et 2016, l'AATM a été sollicitée compte-tenu de son expérience pour l'ouverture de Centres d'Accueil et d'Orientation (CAO), principalement dans le cadre du démantèlement des campements de la ville de Calais, intervenu en octobre 2016 :

- CAO de La Liez en Haute-Marne (Du 24 novembre 2015 au 29 février 2016)
- CAO Aube (Aix-Villemaur-Pâlis le 25 Mai 2016, Vendeuvre sur Barse le 17 Octobre 2016 et Bar sur Aube le 20 Octobre 2016)
- CAO Langres le 24 Octobre 2016
- CAO Chaumont le 15 Février 2018

En 2020, ces CAO ont été transformés en Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) et ont fait l'objet de conventions pluriannuelles.

Depuis septembre 2016, l'Etat, via le Commissariat Général à l'Egalité des territoires (CGET), et l'Action 12 « Actions d'accompagnement des étrangers en situation régulière » du Programme 104 (Intégration et accès à la nationalité française), ainsi que Troyes Champagne Métropole par l'intermédiaire de son contrat de ville, ont fait confiance à l'AATM pour mener une nouvelle action d'apprentissage de la langue intitulée « cours de savoirs de base en français à visée d'insertion sociale ».

Cette action se déroule dans un local situé en quartier prioritaire à La Chapelle Saint Luc. Elle vise à dispenser environ 250 heures d'enseignement du français à un groupe composé d'une dizaine d'apprenants puis de les présenter à l'examen du Diplôme d'Etat en Langue Française (DELF).

L'accompagnement de bénéficiaires d'une protection internationale a été confié à l'AATM en milieu d'année 2018 avec l'ouverture de deux services Accompagnement Dans le Logement et vers l'Emploi des Réfugiés (ADLER) dans les départements de l'Aube et de la Haute-Marne ; mais également la gestion d'un Centre Provisoire d'Hébergement dans les Ardennes depuis octobre 2019.

De 2019 à 2022, l'AATM a travaillé avec le bailleur Troyes Aube Habitat au projet d'ouverture d'une Pension de Famille à Troyes. Ce projet a été concrétisé en octobre 2022, renforçant ainsi le pôle logement accompagné de l'association en venant compléter l'offre d'accompagnement.

De même, dès mars 2022, l'AATM a été sollicitée dans les départements de l'Aube et de la Haute-Marne par les services de l'Etat afin de prendre en charge l'accueil et l'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine. Dans un premier temps, l'AATM est intervenue dans le cadre d'un hébergement "Ad hoc", puis à la demande des services de l'Etat, a dû rapidement mettre en place l'accès à des logements autonomes via de de l'IML (intermédiation locative).

Toujours en 2022, l'AATM a accepté, sur demande de l'ancienne Présidente de l'association La Clé (Comprendre, Lire, Ecrire) à Langes, d'en reprendre les activités de formation linguistique. La fusion a été actée en juin 2022.

Enfin, en 2022 également, l'Etat a souhaité généraliser l'accompagnement des Bénéficiaires d'une Protection Internationale au profit du programme Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR). AGIR a donc pris la suite des autres dispositifs d'intégration des réfugiés financés par l'Etat, tels qu'ADLER. L'AATM a candidaté dans le cadre de marché public et a été retenue dans l'Aube (en partenariat avec la Croix Rouge Française et le Pact Soliha de l'Aube) ; ainsi que dans la Haute-Marne et les Ardennes. La plus-value du programme AGIR réside en sa prestation de coordination des acteurs de l'intégration qui est complémentaire à l'accompagnement global et individualisé des BPI.

Au **01/01/2025**, l'AATM assure la gestion de :

- **48 places d'Hébergement d'Urgence** (HU) réparties sur 2 sites, soit 22 à Bar sur Aube et 26 à La Chapelle Saint Luc, pour l'hébergement de personnes sans-abris et l'aide dans leurs démarches.

- **3 Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile** : CADA Aube constitué de 2 antennes (Bar sur Aube 80 places et La Chapelle Saint Luc 105 places), CADA Haute-Marne lui aussi constitué de 2 antennes (Langres 144 places et Chaumont 20 places) et CADA Charleville-Mézières (114 places).

- **2 Hébergements d'Urgence pour Demandeurs d'Asile** issus des ex-CAO : HUDA Aube constitué de 2 antennes (Bar sur Aube 58 Places et Vendeuvre sur Barse 47 places) et HUDA Chaumont (66 Places).

Conformément aux arrêtés du 19 juin 2019, les missions principales des CADA et des HUDA vis-à-vis des demandeurs d'asile sont :

L'accueil, l'hébergement et la domiciliation

L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques,

L'accompagnement sanitaire et social,

Le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif,

L'accompagnement à la sortie du centre, notamment vers le logement

- **1 Centre Provisoire d'Hébergement** (CPH) dans les Ardennes qui compte 36 places et des logements sur les communes de Charleville Mézières, Nouzonville et Villers-Semeuse.

- **Logements en intermédiation locative** à destination des bénéficiaires d'une protection temporaire ukrainiens, mais qui ont vocation à s'étendre au fur et à mesure des sorties à des bénéficiaires d'une protection internationale.

- **Une Résidence sociale de 56 studios**

La résidence sociale offre une solution de logement temporaire aux ménages rencontrant des difficultés d'accès au logement ordinaire pour des raisons sociales et/ou économiques.

- **Une Pension de famille de 27 logements**

La pension de famille est une forme de résidence sociale qui accueille sans limitation de durée des personnes à faible niveau de ressources, en situation d'isolement ou d'exclusion sociale et ayant pour la plupart fréquenté de façon répétée les structures d'hébergement provisoire.

- **Deux pôles d'actions sociales** : un point d'accueil historique à La Chapelle Saint Luc et un à Langres, où sont menés des ateliers sociolinguistiques, des ateliers numériques et des cours d'apprentissage du Français Langue Etrangère/ à visée professionnelle.

- **3 dispositifs Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés** : AGIR Aube, en partenariat avec la Croix Rouge Française et le Pact Soliha de l'Aube ; ainsi que AGIR Haute-Marne et AGIR Ardennes



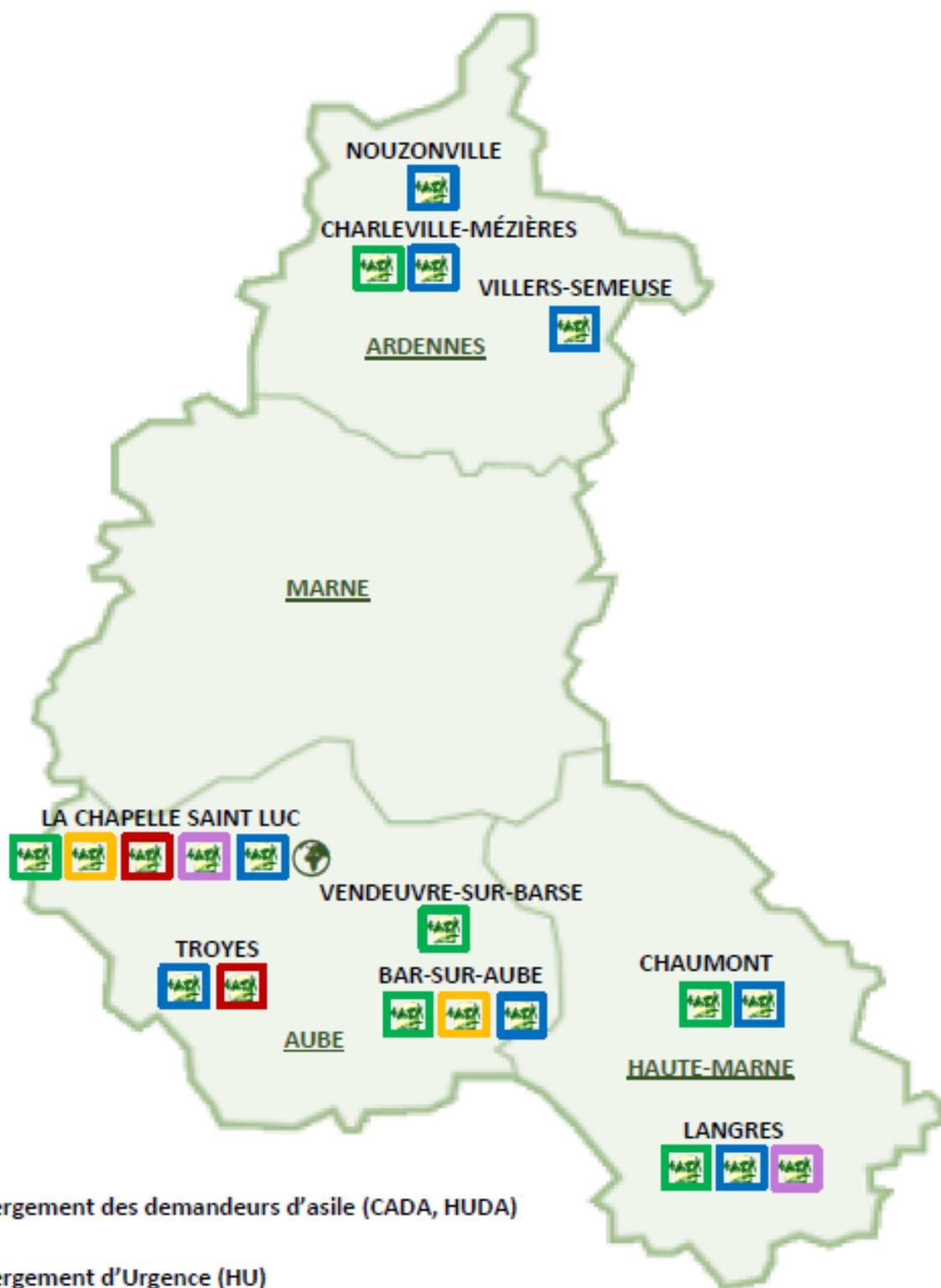
Inauguration AGIR Aube
31/08/2023



Inauguration AGIR 08
22/01/2025



Inauguration AGIR 52
03/02/2025



-  Hébergement des demandeurs d'asile (CADA, HUDA)
-  Hébergement d'Urgence (HU)
-  Accompagnement des Réfugiés (CPH, AGIR, IML)
-  Logement adapté (RS, PF)
-  Action Sociale (Pole Social Le Corbusier, La Clé)
-  Siège Social

Pour l'actualisation de son projet associatif, l'AATM a fait le choix de lancer en 2024 une grande consultation auprès des personnes accompagnées, salariés, partenaires et bénévoles.

Une enquête a donc été mise en ligne du 23 mai au 15 juillet 2024.

Parallèlement, les personnes accompagnées ont également été conviées à y participer lors de différentes séances de travail.

C'est ainsi que l'AATM a reçu 66 réponses issues des trois départements où l'association est implantée (5 de partenaires, 4 de bénévoles, 8 de salariés et 49 de personnes accompagnées).

Ces éléments, ainsi que les retours des équipes, ont été analysés par un groupe de travail composé de représentants salariés volontaires et membres du Bureau de l'association, lors de réunions organisées au cours du dernier trimestre 2024.

Le présent projet associatif a été voté en Conseil d'Administration réuni le 23 avril 2025, auquel participaient :

- M. Philippe CONTANT, Président
- M. François MARGUET, Vice-Président
- Mme Françoise COUSIN, Secrétaire
- Mme Sylvie COSSON, administratrice
- Mme Love BOULU, administratrice
- M. Christophe DROUILLY, administrateur
- M. Daniel SIMONNY, commissaire aux comptes invité avec voix consultative
- M. Mathieu CHRISTMANN, expert-comptable, invité avec voix consultative
- Mme Mélanie LEMONER, représentante Adjointe CSE, invitée avec voix consultative
- Mme Muriel COLIN, cadre administratif et comptable, invitée avec voix consultative
- Mme Elise HAMARD, Directrice Générale, invitée avec voix consultative

I - LES VALEURS DE L'AATM

HUMANITE

L'essence même de l'association consiste à se montrer solidaire en accompagnant les personnes qui en ont besoin, en faisant preuve de bienveillance, d'écoute et en recherchant l'apport de réconfort et de répit.

CONSIDÉRATION

L'association prône la défense de l'égalité et le droit au respect entre les personnes, quelles que soient leurs origines ou leurs situations.

Elle s'attache à favoriser le droit à la dignité et considère que chaque Être Humain est porteur de richesses et doit être respecté dans son intégrité tant psychique que physique.

Cela passe par l'estime et la valorisation des capacités de chacun en soutenant leur participation ainsi que leur pouvoir d'agir.

OUVERTURE

L'association promeut l'ouverture en tenant compte d'abord de la singularité de l'autre, dans un rapport égalitaire.

L'ouverture passe ainsi par le partage des savoirs et savoir-faire, de façon à s'enrichir mutuellement des échanges interculturels.

Par ailleurs, il s'agit aussi de favoriser l'adaptation et l'intégration des personnes accompagnées dans notre société et leur environnement, de façon à les rendre autonomes.

L'association recherche enfin à promouvoir l'inclusion des personnes en sensibilisant le public aux spécificités de leur parcours, afin de lutter contre les préjugés.

II - LES MOYENS ET ATOUTS DE L'ASSOCIATION

Créée il y a bientôt 60 ans, l'AATM a su s'adapter avec réactivité et écoute aux besoins des personnes accompagnées, grâce à plusieurs atouts développés au fil des années :

- **Son personnel**

Des équipes pluridisciplinaires compétentes, sensibilisées et formées aux problématiques liées aux publics, qui partagent les objectifs et valeurs portés par l'association.

L'esprit associatif est entretenu par le recours à l'Intelligence collective, qui favorise le travail d'équipe et la solidarité entre collègues et dispositifs.

- **Ses bénévoles**

Ils s'impliquent avec dévouement et compétences en complément des missions menées par les salariés pour atteindre les mêmes objectifs communs.



| Sortie Versailles



| Atelier Sociolinguistique

- **Sa culture de la bientraitance et de la qualité des prestations**

Quels que soient le dispositif ou les moyens alloués, l'AATM recherche toujours à privilégier la personne accompagnée, la qualité des prestations, ainsi que l'attention accordée à ses équipes ; ce qui contribue à la confiance que lui témoignent de nombreux acteurs du secteur.

- **Son réseau de partenaires**

Du fait de sa présence locale et historique en Champagne-Ardenne et de la diversité complémentaire de ses prestations dans le champ de l'inclusion sociale, l'AATM peut s'appuyer sur un réseau territorial important de partenaires qui reconnaissent sa compétence, son organisation et son sérieux.

- **Son professionnalisme**

Depuis presque 60 ans, l'association a acquis une expertise et un savoir-faire dans l'accompagnement des personnes de toutes origines et cultures :

→ Expérience de la gestion de différents dispositifs complémentaires dans une logique de parcours (accompagnement, hébergement, logement adapté, pôle social...)

→ Expérience par rapport aux publics accueillis et accompagnés

→ Transmission de savoirs et savoir-faire auprès de son personnel, de ses différents partenaires et de ses bénévoles



10 ans CADA AUBE
antenne La Chapelle Saint Luc
21/06/2023



10 ans CADA AUBE
antenne Bar sur Aube
12/09/2023



20 ans CADA Charleville
18/10/2023

III - LES OBJECTIFS DES 5 ANNÉES À VENIR

Au regard de l'évolution des politiques publiques, l'association s'est fixée 7 objectifs pour les 5 années à venir :

- Continuer la démarche qualité des prestations proposées afin de répondre aux besoins des populations, ce qui nécessitera pour l'association de constamment s'adapter :
 - A l'évolution des besoins et attentes des personnes accompagnées
 - Aux changements législatifs et règlementaires
 - Aux variations des moyens ainsi que des financements locaux et de l'Etat
- Mener des actions collectives de sensibilisation au profit du grand public ou de partenaires pour délivrer une information objective et lutter contre les préjugés. Développer la communication et rendre visibles nos actions pour mettre en valeur les personnes accompagnées.
- Pérenniser l'activité des pôles sociaux et la stabilisation de leur fonctionnement en développant le réseau partenarial, ainsi que le bénévolat et l'appel au mécénat.
- Pérenniser les dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale permettant une intégration réussie.
- Favoriser les actions permettant aux personnes accompagnées de trouver leur place dans la société en termes de participation et de repères.
- Lutter contre l'illectronisme et la fracture numérique en proposant des actions et en adaptant les supports.
- S'engager dans une politique d'achats responsables.

Remerciements

“Un grand merci à vous tous, salariés, bénévoles, personnes accompagnées, administrateurs et partenaires, pour avoir participé à l’enquête que nous avons lancée pour actualiser notre projet associatif.

Vos observations, vos contributions, vos propositions ont nourri la réflexion sur les valeurs de notre association et les objectifs qu’ensemble nous poursuivons.

Elles apportent la preuve d’une volonté partagée de travailler ensemble et d’un engagement sincère de tous pour la réalisation de nos projets communs.

La qualité de ces échanges et du projet associatif qu’ils ont généré est porteur d’espoir en cette période difficile et nous permet d’envisager avec confiance l’avenir de notre association.”

Monsieur le Président, Philippe CONTANT

Merçi



Association pour l'Accueil des Travailleurs et des Migrants

Siège Social AATM

2 rue Roger Thieblemeont

10 600 LA CHAPELLE SAINT LUC

 03.25.80.59.03

 siege@aatm.fr



Site internet



LinkedIn